



## mariage au maroc devorce en france

Par **makalou**, le **27/03/2011** à **11:57**

suite au mariage efectue au maroc en 2005 mon epouse a porte plainte pour violonce conjugale.jai ete incarcere 6moi a ma sortie de prison jai decide de partir est me separe d elle. de notre relation est ne un enfant.elle na pas pu obtenir la carte de residente.jai donc decide de revenir a la maison pour quelle obtienne le cesame.rebolotte en 2009 plainte pour violonce conjugale .3ans de prison.le jour de la reconsiliation elle me dit on devorce on france est on reste marie au maroc.le devorce a ete prononce en juin 2010 pour faute grave.entre moi et elle on sai que je nai pas frappe cette femme.avis au amateur a la recherche de l ame soeur.ma question que faire pour devorce au maroc.

Par **Domil**, le **27/03/2011** à **14:41**

3 ans de prison pour violences conjugales, c'est une forte peine, qui ne se prononce pas, s'il n'y a pas des preuves de violence, et des blessures importantes de la victime.

On ne peut pas divorcer deux fois. Vous n'êtes plus marié, il faut simplement rendre exécutoire le divorce au Maroc. Voyez un avocat là-bas.

Par **makalou**, le **27/03/2011** à **15:30**

merci.pour votre consiel.